



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1149

RE LYON NOUS 2015 : financement et partenariat privé - Modèles de conventions de mécénat.

Direction des Evènements et Animation

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 1 JUIN 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 JUIN 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1149 - RE LYON NOUS 2015 : FINANCEMENT ET PARTENARIAT PRIVE - MODELES DE CONVENTIONS DE MECENAT. □
(DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de ses événements sportifs, la Ville de Lyon organise la première édition de « RE LYON NOUS » qui se déroulera le dimanche 14 juin 2015.

Ce nouvel événement gratuit proposera aux personnes participantes de parcourir la ville en alliant activités ludiques, sportives et culturelles en équipe ou en famille dans différents lieux emblématiques au fil de la Saône. Tout au long de ce parcours, les participants devront résoudre une énigme qui constitue le fil conducteur de cette journée. Une journée dédiée à la pratique et à l'initiation sportive, sans aucune obligation de performance et de classement.

Les objectifs de ce nouveau concept sont de :

- renforcer le lien intergénérationnel ;
- imaginer un nouvel événement convivial et qui rassemble ;
- mettre en valeur le patrimoine culturel, les lieux nature et emblématiques de la ville (fleuves, collines, parcs...) ;
- donner envie de revenir sur ces lieux en favorisant la pratique sportive.

1 600 personnes sont attendues, soit 400 équipes de 4 personnes maximum. Les inscriptions seront possibles aux enfants à partir de 7 ans et la présence au moins d'un adulte dans l'équipe sera requise.

Les membres de la famille ne participant pas aux activités et souhaitant accompagner leur équipe pourront cheminer avec ces derniers tout au long de la journée.

Le départ de cette aventure sera donné au sein du quartier de la Confluence. Afin d'accueillir l'ensemble des participants, il est prévu deux sites de départ distincts le Musée des Confluences d'une part, et la Darse de la Confluence d'autre part.

Les sites traversés seront la Piste de la Sarra, le Jardin de la Visitation, le quartier du Vieux Lyon entre autres. Au programme : activités acrobatiques, course d'orientation, slack line, jeux de société, canoë...

L'arrivée est prévue en fin d'après-midi dans le parc de Gerland, temps fort de la journée puisque ce sera le dénouement de l'énigme. Un village d'animations sera organisé dans lequel les associations sportives pourront assurer la promotion de leur discipline, mais également réaliser des démonstrations et des initiations.

D'ores et déjà, des crédits à hauteur de 40 000 € ont été inscrits au budget prévisionnel 2015 pour financer ces événements. Dans un contexte de maîtrise des budgets, le mécénat permet à la Ville de Lyon de proposer un événement de qualité.

Lors des prochains Conseils municipaux, le détail des partenaires de « RE LYON NOUS » 2015 vous sera présenté.

I - Quatre modèles de convention :

1. Partenaires privés

Nous vous présentons 3 modèles de convention correspondant à 3 niveaux de participation pouvant prendre la forme de participation financière et/ou en nature :

- le niveau « Partenaire Bronze » correspond à un don supérieur ou égal à 5 000 € ;
- le niveau « Partenaire Argent » correspond à un don supérieur ou égal à 10 000 € ;
- le niveau « Partenaire Or » correspond à un don supérieur ou égal à 15 000 €.

Les Partenaires Or, Argent et Bronze de « RE LYON NOUS » s'inscrivent dans le cadre du mécénat tel qu'il est prévu par la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

Les contreparties offertes par la Ville de Lyon sont par conséquent très limitées, elles ne dépassent pas 25 % du montant du don versé par le partenaire et excluent toute contrepartie en matière de retombées publicitaires.

La Ville de Lyon autorisera notamment les mécènes à utiliser de façon non commerciale la dénomination et le logo de la marque « RE LYON NOUS » et associera leur nom à la manifestation.

Les mécènes pourront bénéficier d'une déduction de 60 % du montant du don versé sur le résultat net imposable de l'entreprise dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires (l'excédent de versement peut donner lieu à réduction d'impôt au titre des cinq exercices suivants), conformément à l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

2. Partenaires institutionnels

Les « Partenaires Institutionnels » ne sont pas identifiés par leur niveau de participation, mais par la nature de leurs actions : il s'agit d'institutions publiques, parapubliques, ou privées effectuant un travail de valorisation ou d'animation du territoire au niveau local, régional, ou national.

Chacun de ces « Partenaires Institutionnels » s'associe à « RE LYON NOUS », à sa manière, avec ses propres ressources. Leurs actions viennent

enrichir l'événement et permettent ainsi d'offrir un événement de qualité au public.

Les conventions « Partenaires Institutionnels » seront établies selon le modèle qui vous est proposé aujourd'hui. Les noms et logos de ces partenaires sont présents dans les outils de communication.

Vu la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 ;

Vu l'article 238 bis du Code Général des Impôts ;

Vu lesdits modèles de conventions de mécénat ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e, 5^e et 7^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1- Les quatre modèles de conventions établies entre la Ville de Lyon et les mécènes de niveau « Partenaire Bronze », « Partenaire Argent », « Partenaire Or » et partenaire institutionnel sont approuvés.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

3- Les recettes perçues au titre du mécénat en numéraire seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2015, nature 7713.

4- Les recettes perçues au titre du mécénat en nature ou de compétence seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2015, nature 7713 ou 10251 selon la nature du mécénat

5- Les dépenses correspondant aux mécénats en nature ou de compétence seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2015, chapitre 011, 20, 21 ou 23 selon la nature du mécénat.

6- Les recettes perçues au titre de la participation d'institutions publiques seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2015, chapitre 74.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT